

Liste des lectures de références



Affaires de type Gladue

Tout avocat inscrit sur la liste Gladue doit attester qu'il a examiné les suivants :

- a. Le Code criminel du Canada, s. 718.2(e) et 113
- b. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, s.38(2)(d)
- c. La Loi sur la preuve au Canada
- d. La jurisprudence actuelle et récente, notamment les décisions suivantes :
 - i. R. c. Gladue, [1999] 1 C.S.C. 688
 - ii. R. c. Silversmith, [2008] O.J. no. 4646
 - iii. R. c. Brant, [2008] O.J. no. 5375
 - iv. R. c. Batisse, [2009] O.J. no. 452
 - v. R. c. Robsinson, [2009] ONCA 205
 - vi. R. c. Jacko, 2010 ONCA 452
 - vii. R. c. Ipeelee, [2012] 1 C.S.C. 433
 - viii. R. c. Bauer, 2013 ONCA 691
 - ix. R. c. Armitage, 2015 ONCJ 64
 - x. R. c. Spence, 2015 ONSC 1692
 - xi. R. c. Kreko, 2016 ONCA 367
- e. Les mémoires de LAO LAW suivants :
 - i. S10-37 Gladue Sentencing Submissions
 - ii. S10-38 Aboriginal Offenders - Advocating For Alternatives to a Custodial Sentence
 - iii. S10-39 Ontario Resources for Aboriginal Offenders
 - iv. ZS10-74 Application of Gladue Principles
 - v. ZS10-47 Sentencing Aboriginal Offenders
 - vi. ZP11-63 Application of Gladue Principles to Bail hearings
 - vii. ZS10-26 Application of Gladue Factors Beyond Sentencing
- f. À lire, le Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Volume 5 : La surreprésentation des Autochtones, pp. 249-276, La surreprésentation des jeunes Autochtones, pp. 287 à 292 : http://nctr.ca/assets/reports/Final%20Reports/French_Volume_5_Legacy_Web_REVISED.pdf
- g. Commission de vérité et réconciliation du Canada - Appels à l'action : https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

- Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1a, chapitre 8 : Combattre l'oppression : le droit à la justice <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>
- i. Appels à la justice - Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
 - j. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf
 - k. Guide pour les avocats qui travaillent avec des parties autochtones : https://lawsocietyontario.azureedge.net/media/iso/media/legacy/pdf/g/guide_pour_les_avocats_qui_travaillent_avec_des_parties_autochtones_may_16.pdf
 - l. À visionner, la vidéo de formation juridique permanente « *Gladue* en pratique » - <https://www.youtube.com/watch?v=lou8PU0o4lo>

Réfugiés et immigration (services généraux)

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et ses règlements pertinents;
Convention relative au statut des réfugiés;
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
Règles de la Section de la protection des réfugiés, de la Section de l'immigration et de la Section d'appel de l'immigration;
Directives du président de la CISR; Avis de pratique de la CISR;
La jurisprudence importante;
Le Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié du Haut Commissariat des Nations Unies;
Loi sur la preuve au Canada; Loi d'interprétation
Instructions et lignes directrices opérationnelles d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);

Réfugiés et immigration (Appels)

Documents relatifs à l'autorisation en droit des réfugiés et de l'immigration (services généraux) pour les membres inscrits
Règles de la Section d'appel des réfugiés;
La Loi sur les Cours fédérales;
Les Règles de la Cour fédérale;
Les Règles des cours fédérales en matière d'immigration et de protection des réfugiés;

Droit criminel liées à la santé mentale

Les membres inscrits au tableau doivent attester qu'ils ont examiné les documents suivants :

Législation et ressources des cours et tribunaux :

- Partie XX.1 (Troubles mentaux) et articles 16 et 2 du *Code criminel*;
- Articles 34 et 146 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;
- Articles 21 et 22 de la *Loi sur la santé mentale* (ordonnances d'examen pour troubles mentaux);
- Audiences sur la NRC et l'aptitude, ordonnances de traitement et de « maintien en forme », et demandes d'évaluation :
 - de l'aptitude à subir son procès,
 - de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (NRC);
- Règles de procédure de la Commission ontarienne d'examen¹;
- Droits des patients en vertu des lois suivantes de l'Ontario : *Loi sur la santé mentale* (y compris les formules 1, 2, 6 et 8), *Loi sur le consentement aux soins de santé* et *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*;
- Processus, programmes et services des tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux ainsi que des agents de soutien dans les tribunaux connexes.

Ressources communautaires :

- Ressources locales disponibles, notamment les traitements de remplacement, et étendue des services en établissement; Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques et autres organismes, comme ConnexOntario;
- Connaissance générale des principaux types de troubles mentaux afin de permettre l'application pratique de la loi, y compris des connaissances suffisantes pour permettre l'examen des outils de diagnostic, des preuves médicales/d'experts et des ressources en santé mentale.

Jurisprudence :

Les membres inscrits au tableau qui sont autorisés à fournir des services juridiques en matière de santé mentale au criminel doivent connaître la jurisprudence importante et actuelle en matière de droit criminel.

¹ <http://www.orb.on.ca/scripts/fr/legal/orb-rules.pdf>

La liste suivante met en lumière plusieurs affaires importantes que les avocats et avocates en droit criminel lié à la santé mentale devraient examiner :

- Aliénation mentale et responsabilité pénale :
 - *Cooper c. La Reine* [1980] 1 R.C.S. 1149
 - *R. c. Swain*, [1991] 1 R.C.S. 933 (NRC)
- Aptitude :
 - *R. v. Taylor*, [1992] 77 C.C.C. (3d) 551 (Ont.C.A.)
 - *R. v. Morrissey* 2007 ONCA 770 (CanLII)
- Jurisprudence de la Commission ontarienne d'examen :
 - *Winko c. Colombie-Britannique (Forensic Psychiatric Institute)*, [1999] 2 RCS 625
 - *Pinet c. St. Thomas Psychiatric Hospital*, [2004] 1 R.C.S. 528

Droit criminel pour adolescents

Les membres inscrits au tableau doivent attester qu'ils ont examiné les documents suivants :

Législation :

1. *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, L.C. 2002, ch. 1

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) établit un système distinct et unique de justice pénale pour les jeunes, qui présente de nombreuses caractéristiques que l'on ne retrouve pas dans le système de justice pénale pour adultes. La Cour suprême du Canada a déclaré que le principe sous-jacent de culpabilité morale moins élevée peut être considéré comme un principe de justice fondamentale au même titre que ceux protégés par la Charte. La connaissance et la compréhension des dispositions suivantes sont essentielles pour exercer le droit en respectant les principes d'éthique dans le système de justice pénale pour les adolescents.

La LSJPA a été élaborée pour tenir compte des réalités uniques de l'adolescence sur le plan du développement, en mettant l'accent sur la réadaptation et la réinsertion sociale ainsi que sur des conséquences significatives. Les jeunes ont une meilleure protection de leurs droits, et la législation spécialisée crée un système juridique et des processus uniques.

- a. Préambule
 - b. Article 3 : principes
 - c. Articles 1 à 12 : définitions particulières
 - d. Articles 25 à 33 : droit aux services d'un avocat, avis aux père et mère, comparution, mise en liberté provisoire
 - e. Article 35 : renvoi à un organisme de protection de la jeunesse
 - f. Articles 38 à 42 : dispositions relatives à la détermination de la peine
 - g. Article 48 : les motifs de la peine doivent être donnés
 - h. Article 55 : conditions qu'une ordonnance peut imposer
 - i. Articles 59 à 60 : examen de la peine
 - j. Article 82 : conseils judiciaires à l'adolescent après la peine
 - k. Articles 114 à 120 : articles relatifs aux dossiers
 - l. Articles 146 à 147 : déclarations
2. La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, R.T. Can. 1992 no 3
 - a. Préambule
 - b. Articles 1 à 3, 12, 16, 16, 37, 40

3. *L'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs* (« Règles de Beijing ») (adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985)
 - a. Articles 5, 13, 17 et 19

Les membres inscrits au tableau qui sont autorisés à fournir des services juridiques en matière de droit pénal pour les adolescents doivent connaître la principale jurisprudence actuelle.

La liste suivante met en lumière plusieurs affaires importantes que les avocats et avocates dans ce domaine du droit devraient examiner :

1. *R. c. D.B.* [2008] 2 R.C.S. 3; 2008 CSC 25 – culpabilité morale moins élevée
2. *R. c. B.W.P.*; *R. c. B.V.N.*, [2006] 1 R.C.S. 941 – la dissuasion générale ne s'applique pas
3. *R. c. L.T.H.* 2008 CSC 49. – des protections améliorées pour les déclarations
4. *R. c. A.M.*, 2008 CSC 19 – recherches dans les écoles autorisées dans certains contextes
5. *R. c. Jarvis*, 2019 CSC 10 – droit à la vie privée d'un jeune à l'école
6. *R. c. K.J.M.* 2018 ABCA 278 - 11b dans le contexte de la jeunesse (en cours d'examen par la CSC)
7. *R. c. S.A.C.*, 2008 CSC 47 – placement sous garde – dans quel cas peut-on imposer le placement sous garde
8. *R. c. R.D.* 2010 ONCA 899 – mise en liberté provisoire – qu'entend-on par « personne responsable »
9. *L.S. c. N.B.* (2005), 195 C.C.C. (3d) 481 – protections spéciales des dossiers – une explication
10. *Toronto Star Newspaper Ltd v. Ontario*, 2012 ONCJ 27 – pas d'accès public à certains documents
11. *R. v. T.B.-J.*, 2017 ONCA 746 – des jeunes qui font d'importants efforts de réadaptation par eux-mêmes

Droit familial

Les membres inscrits au tableau doivent attester qu'ils ont examiné les documents suivants :

Législation

- *Loi sur le droit de la famille*
- *Loi sur la réforme du droit de l'enfance*
- *Loi sur le divorce*
- *Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*
- *Loi sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque*
- *Lignes directrices sur les aliments pour enfants (règlement pris en application de la Loi sur le droit de la famille)*
- *Tables de pensions alimentaires pour enfants (disponibles en vertu de la Loi sur le divorce – Canada)*
- *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*
- *Règles en matière de droit de la famille*
- *Règles de procédure civile*
- *Loi sur la preuve (fédérale et provinciale)*
- *Code de déontologie du Barreau de l'Ontario*
- *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique*
- *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Loi sur les tribunaux judiciaires*
- *Loi sur la réforme du droit des successions*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Convention de La Haye relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*
- *Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*
- *Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux*
- *Loi sur le mariage*
- *Loi sur le partage des biens-fonds*
- *Loi sur le changement de nom*
- *Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers*
- *Loi sur l'adoption internationale*
- *Loi sur le partage des prestations de retraite*
- *Loi sur l'arbitrage*
- *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*
- *Loi sur la faillite*
- *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*
- *Code criminel (Canada)*

- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- *Loi sur le Barreau*
- *Loi sur le partage des prestations de retraite*
- *Loi sur les normes de prestation de pension*

Jurisprudence importante et actuelle

Les membres inscrits au tableau qui sont autorisés à fournir des services en droit de la famille doivent connaître la jurisprudence importante et actuelle en matière de droit de la famille.

La liste suivante met en lumière plusieurs affaires importantes que les avocats en droit de la famille devraient examiner :

Rôle parental (garde et droit de visite) :

- *Gordon c. Goertz*, [1996] 2 RCS 27, 1996 CanLII 191 (CSC) (mobilité, intérêt supérieur de l'enfant, modification des ordonnances de garde et de droit de visite, changement important de circonstances)
- *Young c. Young*, 4 RCS 3, 1993 CanLII 34 (CSC) (religion, parent ayant le droit d'accès, intérêt supérieur de l'enfant)
- *Kaplanis v. Kaplanis*, 2005 CanLII 1625 (ON CA) (garde conjointe, intérêt supérieur de l'enfant)
- *Ladisa v. Ladisa*, 2005 CanLII 1627 (ON CA) (garde conjointe, pension alimentaire pour conjoint)
- *Linton v. Clarke*, 1994 CanLII 8894 (ON SCDC) (évaluation de la garde et du droit de visite)

Pension alimentaire pour enfants :

- *D.B.S. c. S.R.G.*, [2006] 2 RCS 231, 2006 CSC 37 (CanLII) (pension alimentaire rétroactive pour enfants)
- *Lewi v. Lewi*, 2006 CanLII 15446 (ON CA) (pension alimentaire pour enfants adultes)
- *Park v. Thompson*, 2005 CanLII 14132 (ON CA) (enfants adultes)
- *Francis c. Baker*, [1999] 3 RCS 250, 1999 CanLII 659 (CSC) (article 4 des *Lignes directrices*)
- *Contino c. Leonelli-Contino*, [2005] 3 RCS 217, 2005 CSC 63 (CSC) (pension alimentaire pour enfants quand chacun des deux parents a les enfants plus de 40 % du temps)
- *Chartier c. Chartier*, [1999] 1 RCS 242, 1999 CanLII 707 (CSC) (pension alimentaire pour enfants payable par une mère ou un père non biologique)
- *Drygala v. Pauli*, 2002 CanLII 41868 (ON CA) (article 19 des *Lignes directrices*, sous-emploi intentionnel)

- *DiFrancesco v. Coutu*, 2001 CanLII 8613 (ON CA) (annulation des arriérés)
- *Senos v. Karcz*, 2014 ONCA 459 (CanLII) (pension alimentaire pour enfants pour les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées)

Pension alimentaire pour conjoint :

- *Miglin c. Miglin*, [2003] 1 RCS 303, 2003 CSC 24 (CanLII) (aliments pour conjoint en cas de renonciation aux aliments entre époux)
- *Fisher v. Fisher*, 2008 ONCA 11 (CanLII) (*Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux*)
- *Bracklow c. Bracklow*, [1999] 1 RCS 420, 1999 CanLII 715 (CSC) (droit à une pension alimentaire pour conjoint)
- *Boston c. Boston*, [2001] 2 RCS 413, 2001 CSC 43 (CanLII) (pensions et « double ponction »)
- *Willick c. Willick*, [1994] 3 RCS 670, 1994 CanLII 28 (CSC) (modification des ordonnances alimentaires, changement important de circonstances)
- *Moge c. Moge*, [1992] 3 RCS 813, 1992 CanLII 25 (CSC) (droit à une pension alimentaire pour conjoint, objectifs de la pension alimentaire pour conjoint, autosuffisance)
- *Davis v. Crawford*, 2011 ONCA 294 (CanLII) (élargit les circonstances dans lesquelles le versement d'une somme globale à titre de pension alimentaire pour conjoint peut être accordé)

Propriété :

- *Stone v. Stone*, 2001 CanLII 24110 (ON CA) (égalité des biens familiaux nets, division inégale des biens familiaux nets)
- *Rawluk c. Rawluk*, [1990] 1 RCS 70, 1990 CanLII 152 (CSC) (égalité des biens familiaux nets, fiducies qui en résultent, fiducies par interprétation)
- *Peter c. Beblow*, [1993] 1 RCS 980, 1993 CanLII 126 (CSC) (fiducies par interprétation)
- *Best c. Best*, [1999] 2 RCS 868, 1999 CanLII 700 (CSC) (évaluation des pensions)
- *Serra v. Serra*, 2009 ONCA 105 (CanLII) (partage inégal des biens familiaux nets)
- *LeVan v. LeVan*, 2008 ONCA 388 (CanLII) (mise de côté des contrats familiaux, partage inégal des biens familiaux nets)
- *Czieslik v. Ayuso*, 2007 ONCA 305 (CanLII) (partage inégal des biens familiaux nets)
- *Kerr c. Baranow*, [2011] 1 RCS 269, 2011 CSC 10 (CanLII) (clarifie le droit sur les fiducies par interprétation et les fiducies résultatives et l'enrichissement injustifié après la rupture des partenariats conjugaux)

Motions en changement/variations :

- *Willick c. Willick* [1994] 3 RCS 670, 1994 CanLII 28 (CSC) (modification des ordonnances alimentaires, changement important de circonstances)
- *L.M.P. c. L.S.*, [2011] 3 RCS 775, 2011 CSC 64 (CanLII) (modification des ordonnances alimentaires pour conjoint, changement important de circonstances)

Accords de séparation et obligations de divulgation :

- *Rick c. Brandsema*, [2009] 1 RCS 295, 2009 CSC 10 (CanLII) (accords de séparation, iniquité)
- *Marinangeli c. Marinangeli*, 2003 CanLII 27673 (ON CA) (procès-verbaux de règlement, aliments pour enfants, changement important de circonstances)

Requêtes en jugement sommaire :

- *Hryniak c. Mauldin*, [2014] 1 RCS 87, 2014 CSC 7 (CanLII) (requêtes en jugement sommaire, objectif des requêtes en jugement sommaire, accès à la justice, proportionnalité)

Convention de La Haye sur l'enlèvement international d'enfants

- *Bureau de l'avocat des enfants c. John Paul Balev* 2018 CSC 16 (CanLII), [2018] 1 RCS 398 (interprétation de la « résidence habituelle » en vertu de la Convention; intérêt supérieur de l'enfant; intentions des fournisseurs de soins)

Convention de La Haye sur la signification

- *Wang v. Lin*, 2016 ONSC 3967 (CanLII) (applicabilité de la *Convention de La Haye relative à la signification*, exigences relatives à la signification de documents de droit de la famille à l'extérieur du Canada)

Motions urgentes

- *Rosen c. Rosen*, 2005 CanLII 480 (ON SC) (définition d'une urgence; exigences pour établir qu'il y a urgence)
- *Hood c. Hood*, 2001 CanLII 29129 (ON SC) (prise en compte de l'urgence)